

Article 21 du Règlement

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Nous avons des difficultés techniques très sérieuses. La présidence doit admettre qu'elle a de la difficulté à entendre les interventions qui viennent de cette partie de la Chambre. Si les honorables députés ont de la difficulté à parler et à se faire entendre, nous pourrions peut-être suspendre la séance. Est-ce convenu?

Des voix: D'accord.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je suis d'accord pour ajourner dès maintenant. J'espère que lorsque la Chambre reprendra le débat sur ce sujet elle accordera à l'honorable député de Lisgar (M. Murta) les dix minutes auxquelles il a droit parce que nous n'avons pas entendu un mot de ce qu'il a dit jusqu'à maintenant.

Le président suppléant (M. Corbin): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 12 h 54.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Français]

LA CONSTRUCTION NAVALE

LES AVANTAGES QUE REPRÉSENTE POUR LE QUÉBEC
L'ADJUDICATION DU CONTRAT RELATIF À LA CONSTRUCTION
DE FRÉGATES

M. Gaston Gourde (Lévis): Madame le Président, vendredi dernier, les travailleurs syndiqués des chantiers de la Davie Shipbuilding Ltd. à Lauzon, des représentants des organismes socio-économiques, des maires, ainsi que des chefs d'entreprises, ont défilé dans les rues de Lauzon et de Lévis pour manifester leur appui au projet de construction des frégates pour le compte de la Défense nationale par le groupe Scan.

J'ai eu l'occasion de prendre la parole pour indiquer que j'appuyais également cette option. Une pétition de 5,200 signatures recueillies en quatre jours m'a été remise, pétition signée par des gens provenant de tous les milieux de la circonscription de Lévis, ainsi que par des Canadiens de toutes les régions.

J'espère que ce nouvel événement sera considéré par les membres du cabinet avant qu'une décision finale ne soit prise. Ce contrat du siècle est d'une importance capitale pour la région du Québec qui compte sur de tels investissements gouvernementaux pour continuer son essor.

Il ne fut pas oublier que plus d'un million de personnes sont regroupées dans cette région, et qu'une telle annonce assurerait pour plusieurs années un minimum convenable relativement au taux d'emploi.

[Traduction]

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

L'ENGAGEMENT DU PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR À
ANNULER LES DÉCRETS DU CONSEIL

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) poursuit en justice des épiciers, des pompistes et des vendeurs de revêtements de sol, les obligeant même à fermer boutique, parce qu'ils emploient les mesures impériales. Il n'y a jamais eu d'enquête ni de sondage pour savoir si la majorité des Canadiens veut le système métrique. C'est pourquoi les progressistes conservateurs, qui forment aujourd'hui l'opposition, s'engagent solennellement à annuler tous les décrets qui frappent d'illégalité l'emploi du système impérial, afin de donner aux Canadiens la liberté de choix. Le Canada ne ferait qu'emboîter le pas aux États-Unis et au Royaume-Uni en adoptant un programme volontaire qui laisserait aux détaillants, aux fabricants et aux consommateurs le temps de s'adapter.

Le ministre de la Consommation et des Corporations a perdu les pédales. La population rejette la métrisation obligatoire. Lorsque le parti conservateur formera le prochain gouvernement, nous rétablirons un programme volontaire, de sorte que les vendeurs de revêtements de sol et les propriétaires de stations-service n'aient plus de démêlés avec la justice s'ils se servent des mesures impériales.

Le parti progressiste conservateur a adopté la résolution suivante: Nous déplorons le maintien de la politique gouvernementale qui rend la métrisation obligatoire au Canada et, lorsque nous formerons le gouvernement, nous prendrons toutes les mesures voulues pour la rendre facultative.

* * *

[Français]

LE TRANSPORT AÉRIEN

LA POSITION DU QUÉBEC PAR RAPPORT À LA SITUATION DE LA
QUEBÉCAIR

M. Rémi Bujold (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Madame le Président, ce matin, à l'Assemblée nationale du Québec, le ministre des Transports de cette province a répondu à l'offre que lui faisait, au début d'avril, la société Air Canada pour régler définitivement le problème de la Québecair.

La réponse du ministre des Transports du Québec a été de nationaliser la société Québecair. Ce qui est encore plus surprenant, madame le Président, c'est que, depuis le mois d'avril, le ministre des Transports du Québec n'a jamais communiqué avec le ministre des Transports fédéral (M. Pepin) pour s'enquérir de la proposition qui avait été faite par la société Air Canada.

A cet effet, madame le Président, le gouvernement du Québec refuse les 12.5 millions de dollars que le gouvernement offrirait à la société Québecair pour stabiliser la situation. De plus, il refuse l'offre du gouvernement canadien de partager les dettes futures de la Québecair.